

EDITO



L'agriculture est indissociable de ses territoires. C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture a choisi de cultiver des relations étroites avec les élus de ces mêmes territoires.

Avec cette lettre d'information, nous souhaitons valoriser les partenariats qui se construisent localement, diffuser les initiatives positives et répondre à des questions d'actualité.

Notre ambition est d'être un partenaire privilégié des mairies, communautés de communes et agglomérations.

Le Président de la Chambre d'agriculture du Cher
Etienne Gangneron

Directeur de la publication :
Anaïs Diguët
Chambre d'agriculture
02 48 23 04 53

En 2010, le Préfet du Cher a souhaité créer un organisme indépendant pour contrôler la filière de recyclage et d'élimination des boues d'épuration : la **MESE** - Mission d'expertise et de suivi des épandages. Son rôle est d'assurer la pérennité de la filière d'épandage en réalisant un suivi annuel des pratiques, en appui des services de l'Etat.

Son rôle est de deux ordres :

- Evaluer la cohérence et la

mise en œuvre du recyclage agricole par l'expertise des **documents d'épandage** (*l'étude préalable à l'épandage, le prévisionnel d'épandage, le bilan agronomique*) et suivre les **chantiers d'épandage**.

- Assurer la traçabilité et garder la mémoire par la rédaction de la **synthèse annuelle** départementale : cumul des tonnages épandus et des surfaces réceptrices.

La MESE accompagne également les agriculteurs et les maîtres d'ouvrages en apportant une assistance technique et un suivi de projet, en parallèle du Conseil Départemental et des services de l'Etat.

Pour toute question au sujet des boues de votre collectivité, n'hésitez pas à contacter **Nelly Duigou**, Chambre d'agriculture : **02 48 23 04 00** ou consulter le site internet : www.mese18.fr.

LE FAIT DU MOMENT : UN SCoT POUR LE PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Le Pays Loire Val d'Aubois vient de démarrer l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Il s'agit d'un document de planification qui définit un projet territorial d'aménagement et de développement durable. Pendant deux ans environ, les élus, les habitants et les autres acteurs du territoire, vont débattre afin de fixer un cadre de référence aux différentes politiques sectorielles du territoire.

L'agriculture est une des composantes principales des espaces ruraux, tant dans sa dimension paysagère ou environnementale que dans son fonctionnement économique et social. A ce titre, elle se retrouve au centre de la réflexion du SCoT.

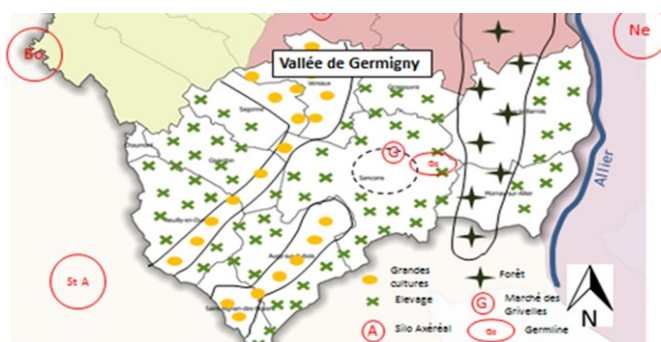
Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture apporte son expertise dans la réalisation d'un **diagnostic agricole sur le territoire**. Il aura pour but de

retranscrire les caractéristiques actuelles de cette agriculture, les raisons et les orientations de son évolution, ainsi que les enjeux qui en découlent.

Dans un contexte agricole difficile, **ce diagnostic permet aussi de pointer les leviers d'action pour garantir la pérennité des exploitations agricoles**. Il s'agit aussi d'un outil au service du maintien et du développement durable de

l'activité agricole sur le territoire.

L'action de la Chambre d'agriculture se poursuivra tout au long de l'élaboration du SCoT en s'assurant que les orientations fixées dans ce document s'inscrivent dans un projet de développement durable, qu'elles ne soient pas contraires aux enjeux agricoles mais bien en cohérence avec les autres enjeux et objectifs identifiés sur le territoire.



Carte schématique des enjeux agricoles du territoire du Pays Loire Val d'Aubois

LE POINT DE VUE DE L'EXPERT : L'OFFRE DE FORMATION EN GESTION DES ESPACES PUBLICS

La Chambre d'agriculture du Cher, forte de son expérience de terrain auprès des collectivités, vous propose une offre de formation pour aller au-delà du « Zéro Phyto ».

L'équipe « Gestion des espaces et des voiries » réalise 4 formations sur les thèmes suivants :

○ Cimetière en Zéro Phyto, aménagement et gestion.

Cette formation, sur une journée, a pour objectif de donner les outils aux agents techniques et aux élus pour se passer des produits phytosanitaires dans les cimetières.

○ Fleurir ma commune autrement avec les vivaces

Cette formation d'une journée vous donnera les bases et les clés pour concevoir un massif de vivaces adaptées au lieu d'implantation et à vos objectifs de fleurissement.

○ Développer une communication efficace avec les agents de sa collectivité (formation pour les élus).

○ Développer une relation constructive avec les élus de sa commune (formation pour les agents techniques).

Ces 2 dernières formations ont pour objectif de lever les freins

internes au changement dans votre commune par une approche relationnelle, de remettre au centre la communication des acteurs de la collectivité dans le but de faciliter la résolution de conflits, d'améliorer les conditions de travail...

Pour avoir des informations ou vous inscrire à l'une ou plusieurs de ces formations, **contactez l'équipe Gestion des espaces verts et voiries au 02.48.23.04.57.**



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE SUR VOS PROJETS

La mise en place de Marchés de Producteurs de Pays (MPP)

Les MPP sont des **marchés fermiers** qui valorisent les productions locales et s'inscrivent dans une démarche permettant de garantir :

- Un approvisionnement en produits fermiers.
- Des produits locaux, de saison et des spécialités de pays.
- La qualité des pratiques de production et de transformation.
- Un contact direct avec le producteur.
- Une transparence sur les pratiques agricoles.

La Chambre d'agriculture vous accompagne sur :

1. Le recrutement des producteurs et artisans exposants.

2. La coordination entre la collectivité organisatrice et les producteurs.
3. L'appui à la communication.
4. Le suivi de l'avancée du marché.



Informations pratiques :

Durée : **marchés ponctuels** (ex : 2 marchés sur la saison estivale) ou **réguliers** (ex : 1 marché par mois).

Public : **communes, communautés de communes, offices du tourisme, syndicats d'initiatives...**

Tarif : sur demande.



EN BREF...

2 mars 2018 : journée Berry au Salon International de l'Agriculture à Paris.

14-15 avril 2018 : portes ouvertes des exploitations du Cher appartenant au réseau Bienvenue à la Ferme.

24 au 29 avril : village gourmand de producteurs au Printemps de Bourges.

7 juin 2018 : journée méthanisation régionale (37)

Marché de Producteurs de Pays des Résidences de Bellevue, chaque dernier vendredi du mois, à partir de 15 heures.

Chambre d'agriculture du Cher
2701 Route d'Orléans
BP 10
18230 SAINT DOULCHARD
02.48.23.04.00
<http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>

Contact :
Christine LOPEZ
02.48.23.04.53
c.lopez@cher.chambagri.fr